Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 21 décembre 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

<u>Présents</u>: Laurence Adam, Sarah Balouka, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Sonia Madelaine, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard

<u>Procuration</u>: Nicolas Gilles à Olivier Pinel, Clarisse Fougeray à Laurence Adam, Olivier Davy à Bruno Onfroy, Valérie Albareda à Julia Quellien

Excusés: Nicolas Gilles, Clarisse Fougeray, Olivier Davy, Valérie Albareda

Absents:

Secrétaire de séance : Olivier Pinel

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Approbation du compte rendu du conseil de novembre
- 2 Convention Sivom/Commune
- 3 Demande de subvention pour travaux traversée bourg
- 4 Devis couverture médiathèque
- 5 Devis taille de pierre fenêtres médiathèque
- 6 Devis fenêtres mairie
- 7 Droit de préemption sur terres agricoles ou naturelles
- 8 Poulailler parc
- 9 Devis étude de sol futur cimetière
- 10 Composition commission ZAN
- 11 Proposition honoraire réfection église de Bully

Questions et informations diverses :

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal de novembre

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du mois de novembre.

2 - Convention Sivom Mairie

Délibération 68/2023

Julia Quellien expose au conseil municipal la mise à jour de la convention liant la commune et le Sivom Les Trois Villages concernant l'occupation des bâtiments communaux (gymnase, salle des Ammonites, cantine). Plusieurs rencontres ont été organisées pour définir les horaires d'occupation de chaque bâtiment.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention liant le Sivom et la commune.

3 – Demande de subvention pour travaux traversée bourg

Délibération 69/2023 Délibération 70/2023 Délibération 71/2023

Délibération 72/2023 Délibération 73/2023

Franck Robillard propose de prendre une délibération pour chacune des subventions sollicitées dans le cadre du financement des travaux d'aménagement de la traversée du bourg (Etat, Région, Département). Le détail de ces subventions est présenté en séance :

- Plan vélo (Etat)
- APCR (dossier général ou plan vélo)
- Amende de police (Département)
- Fond leader (Europe)
- DSIL (dotation de solidarité, Etat)
- Contrat de territoire (Région)
- Agence de l'eau (désartificialisation des sols)

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à établir toutes les demandes de subvention auprès de ces différents services, pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg de Feuguerolles.

4 – Devis couverture médiathèque

Délibération 74/2023

Julia Quellien rappelle au conseil municipal, le projet qui a débuté en janvier 2023 et les retours de notification d'accord de subventions (APCR+)

Thierry Gouix expose au conseil municipal le devis de l'entreprise Moisson Couverture de 39 425.37€ HT concernant le remplacement de la couverture de la médiathèque.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Moisson Couverture de 39 425.37€ HT concernant le remplacement de la couverture de la médiathèque.

5 – Devis taille de pierre fenêtre médiathèque

Délibération 75/2023

Thierry Gouix expose au conseil municipal le devis de l'entreprise TDP Ducloux de 2 506.78€ HT concernant la restauration des encadrements de fenêtres de la médiathèque.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise TDP Ducloux.

6 – Devis fenêtres mairie

Délibération 76/2023

Thierry Gouix expose au conseil municipal le devis de l'entreprise Logikinov de 14 722.63€ HT (voir PJ) concernant le changement des fenêtres de la mairie (des 3 façades restantes). Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Logikinov.

7 – Droit de préemption sur terres agricoles ou naturelles

Le conseil municipal évoque la possibilité d'instaurer un droit de préemption sur les zones N (naturelle) et les zones A (agricoles) du PLU. Après consultation de services juridiques, il s'avère

que cette mise en oeuvre est impossible.

Mme Sarah Dufour-Balouka quitte la séance et donne procuration à Franck Robillard à partir du point suivant.

8 – Poulailler parc :

Franck Robillard rapporte au conseil municipal son échange avec un habitant au sujet de l'autorisation de mise en place d'un poulailler à la sortie du parc du Manoir du Vivier. Il rend lecture du courrier écrit par cet habitant et expose les photos.

Les membres du conseil municipal proposent de préciser plusieurs aspects de l'autorisation délivrée. Le conseil municipal confirme l'emplacement du poulailler en aval du parc. Les membres du conseil proposent de rencontrer les personnes concernées afin d'apaiser la situation via une médiation et de trouver ensemble un compromis.

Le conseil municipal confirme la nécessité de faire évacuer les agglos stockés.

9 - Devis étude de sol futur cimetière

Délibération 77/2023

Franck Robillard rend compte au conseil des sondages effectués pour la commune par la société SMC afin de savoir si le sol de la parcelle cadastrée ZB95 est compatible pour accueillir le futur cimetière. Ces sondages ont été effectués en amont de la demande de devis à l'entreprise Erda afin d'essayer de limiter les coûts.

Suite à ces différents sondages concluant, Olivier Davy présente le devis de l'entreprise Erda qui s'élève à hauteur de 2 100€ HT afin de confirmer que le sol de la parcelle est apte à recevoir le futur cimetière.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le devis de l'entreprise ERDA pour un montant de 2 100€ HT concernant l'étude de sol pour l'implantation du futur cimetière.

11 - Composition commission ZAN

Délibération 78/2023

Franck Robillard propose de s'opposer à la proposition du conseil régional de modifier la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. En effet, la proposition de la Région réduit considérablement la représentativité du bloc local (15 représentants sur 36 contre 32 sur 51 prévus par la loi) Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à la proposition du conseil régional. Le droit commun est souhaité afin de représenter convenablement les petites communes.

<u>12 – Proposition honoraires réfection église de Bully</u> Délibération 79/2023

Julia Quellien rappelle les différentes échéances passées concernant la rénovation de l'église de Bully. En 2018, Julia Quellien avait pris contact avec le cabinet De Seze mais les démarches ont été stoppées à cause de la crise sanitaire.

Après plusieurs tentatives de reprises de contact avec ce maitre d'œuvre, sans succès, Julia Quellien a rencontré un architecte en novembre dernier afin d'optimiser l'accompagnement, notamment dans le dossier de permis de construire. Effectivement l'église étant classée

monument de France, sa rénovation est complexe.

Julia Quellien présente au conseil municipal, le devis de l'architecte Hervé Declomesnil à hauteur de 9 000€ HT comprenant l'établissement du permis de construire et l'accompagnement pour les travaux de rénovation de l'église de Bully.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'honoraire de l'architecte Hervé Declomesnil à hauteur de 9 000€ HT.

13- Demande de subvention d'entretien auprès de la DRAC

Délibération 80/2023

Julia Quellien précise au conseil municipal que suite à la rédaction d'un arrêté de péril, il serait possible de poser une bâche sur la toiture de l'église de Bully et ainsi stopper les dégâts. Elle précise qu'il est possible de faire une demande auprès de la DRAC d'une subvention appelée entretien (différente de la subvention restauration de travaux). Cela permettrait d'avoir une prise en charge d'une partie de la facture pour l'installation de la bâche.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention d'entretien auprès de la Drac concernant le bâchage de l'église de Bully

Questions et informations diverses

- Franck Robillard informe du courrier reçu du contrôle de la légalité concernant la délibération du contrat de Mme Granger.
- Franck Robillard informe qu'un petit groupe occupe un terrain auprès de l'accrobranche, les gendarmes ont été contactés pour s'y rendre
- Franck Robillard évoque le montant de la consignation fixée à 1 000€ concernant l'affaire en justice que porte la commune.
- Bruno Onfroy rappelle la date des vœux du maire, fixés le 4 janvier à 18h00 à la SMA
- Franck Robillard informe de l'organisation d'une réunion publique (organisée par la commission environnement) organisée lundi 18 décembre 2023 afin de promouvoir le pedibus notamment pendant la durée des travaux.
- Franck Robillard rappelle que les travaux sur le réseau assainissement débuteront à partir du 8 janvier pour 6 à 8 semaines.